

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1253

23 novembre 2005

SOMMAIRE

ABN AMRO Trust Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	60103	L & N S.A., Bettembourg	60106
ABN AMRO Trust Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	60103	Lionshare Holding S.A., Luxembourg	60107
APN Property Holdings (No.2), S.à r.l., Luxembourg.....	60121	Lousseau Holding S.A., Luxembourg	60139
Arcade Finance S.A., Luxembourg.....	60100	Lux Magnet S.A., Foetz	60107
B&T S.A., Luxembourg	60098	Manuflex S.A., Luxembourg	60139
Batos S.A. Holding, Luxembourg.....	60143	Medicover Holding S.A., Luxembourg.....	60119
Bureau Moderne S.A., Luxembourg.....	60107	Medicover Holding S.A., Luxembourg.....	60121
Calaudi S.A.H., Luxembourg	60137	Motus Sicav, Luxembourg.....	60102
Chronos Consult S.A., Luxembourg	60106	Motus Sicav, Luxembourg.....	60103
Compartin S.A.H., Luxembourg	60100	Nikita II S.A., Luxembourg	60101
Counoise Immobilière S.A., Luxembourg	60132	Nouvia I, S.A.H., Luxembourg	60139
Counoise Immobilière S.A., Luxembourg.....	60134	Pallas Invest S.A.H., Luxembourg.....	60098
DMF Partners Holding S.A., Luxembourg.....	60117	Phedureg Luxembourg S.A., Luxembourg	60139
DMF Partners Holding S.A., Luxembourg.....	60119	Prestaserv, S.à r.l., Luxembourg.....	60106
Docpharma Luxembourg, S.à r.l., Diekirch.....	60107	Projet 2 S.A., Luxembourg	60105
Docpharma Luxembourg, S.à r.l., Diekirch.....	60108	Resort Finance S.A., Luxembourg	60105
Dolphin International Investments (Lux) S.A., Luxembourg.....	60136	Rhein-Lux A.G., Luxembourg	60138
Dolphin International Investments (Lux) S.A., Luxembourg.....	60137	Rook Holding S.A., Luxembourg	60109
Europewide, Europewide Life S.A., Luxembourg ..	60115	S.L.E. - Installations, S.à r.l., Luxembourg	60099
Europewide, Europewide Life S.A., Luxembourg ..	60117	S.M. Construction, S.à r.l., Livange.....	60143
Excellence Charter S.A., Luxembourg	60098	S.M. Construction, S.à r.l., Livange.....	60144
Fidufin S.A., Luxembourg	60138	Screw Holding Company S.A., Luxembourg.....	60100
Forêt et Nature, S.à r.l., Grosbous.....	60142	Sino Invest Company S.A., Luxembourg	60098
Golden Finance Holding S.A., Luxembourg	60139	Softnet S.A., Luxembourg.....	60104
Gomareal S.A., Howald.....	60105	Software Trade Holding S.A.	60105
Imfoled Luxembourg S.A.H., Luxembourg.....	60104	Studio P.M., S.à r.l., Eischen	60106
Invenergy Wind Europe I, S.à r.l., Luxembourg ...	60127	Sunshine Properties S.A., Luxembourg	60138
Investment and Return (I & R) S.A.H., Luxembourg.....	60106	Thomson Finance S.A., Luxembourg.....	60134
Jucari S.A., Luxembourg	60107	Thomson Finance S.A., Luxembourg.....	60136
Keiman Holding, S.à r.l., Luxembourg.....	60138	Tosca S.A.H., Luxembourg.....	60102
KGM Immobilière S.A., Bertrange.....	60105	Tramacor S.A.H., Luxembourg	60101
		U.T.M. S.A., Luxembourg	60099
		Vandelay Industries, S.à r.l., Luxembourg	60143
		Victoria Promotion Immobilière S.A., Bettembourg.....	60106
		Vulcain S.A.H., Luxembourg.....	60138

B&T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 142, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 61.546.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

l'Administrateur-Délégué

(059062.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

SINO INVEST COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 64.263.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège de la société en date du 9 février 2005*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes comme suit, pour la période expirant le 28 avril 2010:

Conseil d'administration:

- Monsieur Philippe Jager, Administrateur de sociétés, demeurant à Attiches (France).
- Madame Michèle Feite, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Madame Céline Boussebassi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- La société OXFORDSHIRE SERVICES LTD ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058776.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

PALLAS INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.554.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Signature.

(059011.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

EXCELLENCE CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 81.901.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00734, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(059382.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

U.T.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.059.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Alain Louis Tricolet, demeurant à 78, route Bleue, 13620 Carry Le Rouet, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a été informée par le Conseil d'Administration que la société a enregistré une perte de plus des trois quarts du capital social.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide la continuation de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059415.3/550/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

S.L.E. - INSTALLATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 8, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 18.265.

Procès-verbal de la réunion des associés extraordinaire tenue à Luxembourg le 27 juin 2005

Ont comparu:

- La société à responsabilité limitée S.L.E., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES avec siège social à Dippach, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, section B n° 10.827, ici représenté par son gérant M. Luc Birman demeurant à Dippach 151, route de Luxembourg.

- Monsieur Daniel Fischer demeurant à Bettembourg 74, route d'Esch.

Monsieur Théo Birman donne sa démission comme gérant et cela à partir du 4 avril 2005. A l'unanimité l'assemblée prend acte de cette démission.

Monsieur Fischer Daniel est nommé provisoirement gérant et cela à partir du 1^{er} juillet 2005 jusqu'à obtention de son diplôme de maître électro-installateur (dernier examen en juillet 2005) qui entraînera automatiquement sa nomination comme gérant.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée S.L.E. - INSTALLATIONS, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du 27 mars 1981, dont les statuts ont été dûment publiés au Mémorial C, ont décidé que la S.L.E. cède gratuitement 250 parts sociales lui appartenant dans ladite société, à Monsieur Daniel Fischer ici présent et acceptant.

Monsieur Daniel Fischer, prénommé, est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts présentement cédées.

La société est engagée par la signature de Monsieur Daniel Fischer avec cosignature obligatoire de Monsieur Luc Birman.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00) divisé en cinq cents (500) parts sociales, souscrites comme suit:

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1) S.L.E., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES, deux cents cinquante parts sociales | 250 |
| 2) Monsieur Daniel Fischer, deux cents cinquante parts sociales | 250 |

A l'unanimité l'assemblée prend acte de cette décision.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 27 juin 2005.

S.L.E. / D. Fischer

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04684. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059456.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

SCREW HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.531.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 15 juin 2005 à 10 heures 30

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Alain Smets, 23, avenue Paul Biren, B-4280 Hannut a démissionné de sa fonction d'administrateur et administrateur délégué avec effet immédiat.

Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur et administrateur délégué et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant 3, rue Guillaume Kroll, Luxembourg L-1882.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 15 juin 2005 à 11 heures 30

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg a été élu aux fonctions d'Administrateur délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour SCREW HOLDING COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059463.3/768/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

COMPARTIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.043.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840, aux fonctions d'administrateur,

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

- Maître Jean Hoss, avocat, demeurant à 4, rue P. d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059450.3/550/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

ARCADE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 73.379.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 20 juin 2005 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, et des sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l. établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 20 juin 2005 à 11 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'Administrateur délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 20 juin 2005.
Pour ARCADE FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059465.3/768/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

TRAMACOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.615.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840, aux fonctions d'administrateur,

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059472.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

NIKITA II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 104.350.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2005 que:

- L'assemblée a ratifié les démissions de Madame Caroline Héron, survenue en date du 2 juin 2005 et de Monsieur Alain Peigneux survenue en date du 1^{er} juillet 2005.

- Monsieur Philippe Vanderhoven, né le 2 juillet 1971 à Rocourt (Belgique), ayant son adresse professionnelle 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, et Monsieur Christophe Davezac, né le 14 février 1964 à Cahors (France), ayant son adresse professionnelle 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg ont été nommés administrateurs de catégorie B. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2005.

- L'assemblée a accepté la démission du commissaire THEMIS AUDIT LIMITED, avec effet immédiat.

- La société WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., ayant son siège social 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, a été nommé commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2005.

- Le siège social de la société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour NIKITA II S.A.

B. Akhertous

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059191.3/1005/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

60102

TOSCA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 98.865.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 juillet 2005 que:

- L'assemblée a ratifié les démissions de Madame Caroline Héron, survenue en date du 2 juin 2005 et de Monsieur Alain Peigneux survenue en date du 1^{er} juillet 2005.

- L'assemblée a accepté la démission du Commissaire, THEMIS AUDIT LIMITED, avec effet immédiat.

- La société WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l. ayant son siège social 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, a été nommée commissaire, avec effet immédiat.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

- Monsieur Philippe Vanderhoven, né le 2 juillet 1971 à Rocourt (Belgique), ayant son adresse professionnelle 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg; et Monsieur Christophe Davezac, né le 14 février 1964 à Cahors (France), ayant son adresse professionnelle 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, ont été nommés administrateurs de catégorie B, avec effet immédiat.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

- Le siège social de la société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour TOSCA S.A.

B. Akhertous

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059197.3/1005/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

MOTUS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.640.

—
Extrait des décisions prises par le Conseil d'administration en date du 16 avril 2004

Attendu que le Conseil a été informé de la démission de Monsieur Philippe Meloni de ses fonctions d'Administrateur de la société avec effet au 16 avril 2004.

Attendu que le Conseil a également été informé de la démission de Madame Simona Bortolazzi de ses fonctions d'Administrateur de la société avec effet au 16 avril 2004.

Attendu que le Conseil a également été informé de la démission de Monsieur Claudio Capellini de ses fonctions d'Administrateur de la société avec effet au 16 avril 2004.

Attendu que le Conseil a décidé de coopter Monsieur Fabrizio Montanari, responsable du département commercial d'IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., Monsieur Pier Giorgio Borri Administrateur d'IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., et Monsieur Pier Luigi Pinci, Consultant, Lugano - Suisse, comme Administrateurs de la Sicav.

Après avoir considéré ce qui précède, le conseil décide à l'unanimité:

A. Après avoir noté que Monsieur Fabrizio Montanari est en attente d'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier,

De coopter Monsieur Fabrizio Montanari (sous réserve de l'approbation de la CSSF), responsable du département commercial d'IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. comme Administrateur de la Sicav en remplacement de Monsieur Philippe Meloni jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Sicav, laquelle procédera à l'élection définitive.

B. Après avoir noté que Monsieur Pier Giorgio Borri est en attente d'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier,

De coopter Monsieur Pier Giorgio Borri (sous réserve de l'approbation de la CSSF), Administrateur d'IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., comme Administrateur de la Sicav en remplacement de Madame Simona Bortolazzi jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Sicav, laquelle procédera à l'élection définitive.

C. Après avoir noté que Monsieur Pierluigi Pinci est en attente d'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier,

De coopter Monsieur Pierluigi Pinci (sous réserve de l'approbation de la CSSF), Consultant, Lugano - Suisse, comme Administrateur de la Sicav en remplacement de Monsieur Claudio Capellini jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Sicav, laquelle procédera à l'élection définitive.

Pour extrait, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG03958. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059370.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

MOTUS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.640.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 22 janvier 2004 que:
ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateurs de la société:

* Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin

* Monsieur Edward de Burlet

ont été cooptés aux fonctions d'Administrateurs de la société:

* Madame Grazia Borri - Managing Director - IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

* Madame Simona Bortolazzi - Relationship Manager - IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG03956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059368.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 15.302.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 30 juin 2005 de La Société que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouvel Administrateur pour une durée de 6 ans:

Franciscus Willem Josephine Johannes Welman.

2. Election du nouvel Administrateur-Délégué pour une durée de 6 ans:

Franciscus Willem Josephine Johannes Welman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBURG) S.A.

M. Dijkerman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059545.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 15.302.

Suite aux nominations de M. André Gerard Theodorus Smits et de Mlle Charlotte Lill Marie Hultman en tant que fondé du pouvoir «A» en date du 1^{er} juillet 2005, les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les fondés de pouvoir «A» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur Frank Verdier, né le 14 septembre 1970 à Saint-Maurice en France et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Monsieur André Gerard Theodorus Smits, né le 1^{er} septembre 1962 à Amsterdam aux Pays-Bas et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mademoiselle Charlotte Lill Marie Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp en Suède et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Madame Lutgarde Françoise Denys, née le 29 décembre 1967 à Oostende en Belgique et demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg demeure fondé de pouvoir B.

3. Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «A» avec un autre fondé de pouvoir ou un Administrateur.

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «B» avec un fondé de pouvoir «A» ou un Administrateur.

- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur ou par chaque fondé de pouvoir «A» individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

F. Welman / M. Dijkerman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059546.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

SOFTNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 105.865.

Réunion du conseil d'administration

L'an deux mille et cinq le 12 janvier à 15 heures, s'est tenue la réunion du conseil d'administration de la S.A. SOFTNET, ayant son siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch.

Les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Miroslaw Michalski né à Zielona Gora Pologne, le 13 novembre 1954, demeurant à Ul. Wilsona 10/12, M1 42-200 Czestochowa, Pologne, comme administrateur délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière; pour les autres matières, la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur est requise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Enregistré à Mersch, le 17 janvier 2005, vol. 430, fol. 29, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07326. – Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivrée à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Mersch, le 5 juillet 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(059435.3/242/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

IMFOLED LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 45.346.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(059452.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

60105

RESORT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.270.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Signature.

(059014.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

GOMAREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 56.979.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOMAREAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(059027.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

PROJET 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.030.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROJET 2 S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(059049.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

KGM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 41, cité Millewee.
R. C. Luxembourg B 102.221.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signatures.

(059055.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

SOFTWARE TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 95.915.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous, que le siège de la société, sis, 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg a été dénoncé en date du 5 juillet 2005.

Les mandats des administrateurs de la société ainsi que du Commissaire aux comptes ont pris fin à cette même date par démission.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059622.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

VICTORIA PROMOTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.551.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059076.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

L & N S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.677.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059079.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

CHRONOS CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 54.070.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059081.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

PRESTASERV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 99.308.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059082.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

STUDIO P.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Eschen, 17, rue Gaichel.
R. C. Luxembourg B 99.364.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059084.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

INVESTMENT AND RETURN (I & R) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.697.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Signature.

(059106.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

60107

LIONSHARE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 34.610.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Signature.

(059108.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

LUX MAGNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 83.444.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 8 juillet 2005.

Signatures.

(059110.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

BUREAU MODERNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 11.958.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(059111.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

JUCARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 38.296.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(059112.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

DOCPHARMA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, rue Bamertal.
R. C. Luxembourg B 99.614.

L'an deux mille cinq, le quatrième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DOCPHARMA N.V., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à 13H, Ambachtenlaan, B-3001 Heverlée, Belgique, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Louvain sous le numéro 102.868, ici représentée par Monsieur Steven Curfs, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Heverlée, le 28 juin 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que DOCPHARMA N.V est l'associé unique (l'Associé Unique) de DOCPHARMA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 20A, rue Bamertal, L-9209 Diekirch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch sous le numéro B 99.614, ayant un capital de EUR 25.000,- (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître

Martine Decker, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 2 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 955 du 3 novembre 2001.

II. Que l'Associé, représenté comme dit ci-avant, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

De plus, la Société a pour objet tant au Grand-Duché qu'à l'étranger,

- toutes opérations industrielles, commerciales relatives aux produits chimiques, pharmaceutiques, nourriture de régime et cosmétiques, ainsi qu'aux produits utiles dans le secteur médical;
- la représentation et la vente pour tiers de toutes sortes de matériels, appareils et services, la représentation, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, la location et l'installation d'appareillages médicaux, pacemakers, matériels médicaux et paramédicaux et tous matériels périphériques et accessoires, ainsi que leur entretien;
- l'établissement et l'exploitation de brevets, marques, licences et brevets d'invention, relatifs aux produits susmentionnés;
- la gestion d'intérêts par rapport aux prix et aux remboursements à l'égard des diverses administrations et groupes d'intérêts dans le secteur pharmaceutique.»

Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Curfs, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 juillet 2005, vol. 432, fol. 38, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(067465.3/242/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

DOCPHARMA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, rue Bamertal.

R. C. Luxembourg B 99.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(067467.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

ROOK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 109.144.

 —
STATUTES

In the year two thousand five, on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here, represented by Mr Eggert J. Hilmarsson, bank employee, residing in Luxembourg, acting in his capacity as director of said company, with individual signing power.

2.- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here, represented by Mr Eggert J. Hilmarsson, prenamed, acting in his capacity as director of said company, with individual signing power.

Such appearing person, acting in his above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company which the prenamed parties declare to organise among themselves.

I.- Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a «société anonyme holding», under the name of ROOK HOLDING S.A.

Art. 2. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Corporation may however participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render to companies in which it has a material interest, every assistance whether by way of loans, guaranties or otherwise.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by article two hundred and nine of the law on commercial companies of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended and by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.

Art. 4. The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

II.- Capital

Art. 5. The subscribed share capital is set at five million Icelandic Krona (5,000,000.- ISK) consisting of five thousand (5,000) shares with a par value of thousand Icelandic Krona (1,000.- ISK) per share.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two directors. The corporation may issue certificates representing bearers shares. These certificates will be signed by any two directors.

The corporation will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the corporation. The corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

III.- General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation.

The general meeting is convened by the board of directors.

It may also be convoked by request of shareholders representing at least 20% of the corporation's issued share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Thursday in the month of May of each year at 4.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

IV.- Board of directors

Art. 9. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting except in case of emergency in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validity only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all of the directors. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the corporation, as well as the representation of the corporation in relation with this management, shall be delegated according to article sixty of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as

amended, to one or more directors, officers, or other agents, who need not to be directors, shareholder(s) or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The corporation may also grant special powers by proxy.

Art. 13. The corporation will be bound in all circumstances by the individual signature of any director.

V.- Supervision of the corporation

Art. 14. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

VI.- Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

VII.- Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII.- Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. The present Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority determined in article 67-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

IX.- Final dispositions - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended, as well as the law of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine on holding companies

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2006.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2007.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, prenamed, four thousand nine hundred ninety-nine shares	4,999
2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, one share	1
Total: five thousand shares	5,000

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the amount of five million Icelandic Krona (5,000,000.- ISK) is as of now available to the corporation.

In addition, the shareholders paid on each subscribed share a share premium of eighteen thousand Icelandic Krona (18,000.- ISK), thus making a total share premium of ninety million Icelandic Krona (90,000,000.- ISK).

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the condition provided for in article 26 of law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately fourteen thousand eight hundred fifty euro.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).
- 2.- The following companies are appointed directors:
 - a) WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
 - b) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
 - c) BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
- 3.- The following company is appointed statutory auditor:
ROTHLEY COMPANY LIMITED, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
- 4.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the accounting year 2010.
- 5.- The address of the company is fixed at c/o KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- WAVERTON GROUP LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),
dûment représentée par Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur de la société, avec pouvoir de signature individuelle.
 - 2.- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),
dûment représentée par Monsieur Eggert J. Hilmarsson, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur de la société, avec pouvoir de signature individuelle.
- Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

I.- Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de ROOK HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs, d'obligations, titres d'emprunt et d'autres titres de toutes espèces, ainsi que la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société ne devra avoir, de façon directe, aucune activité industrielle ou mettre à la disposition du public un établissement commercial.

La société peut cependant participer dans l'établissement ou le développement de toute entreprise commerciale ou industrielle, et pourra rendre aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation significative une assistance que ce soit par prêts, garanties ou de toute autre façon.

D'une manière générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq millions de couronnes islandaises (5.000.000,- ISK) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille couronnes islandaises (1.000,- ISK) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats signés par deux administrateurs constatant ces inscriptions seront délivrés. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III.- Assemblées générales des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mai de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

IV.- Conseil d'administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence personnelle à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article soixante de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque administrateur.

V.- Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

IX.- Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du vingt et un juillet mil neuf cent vingt neuf sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, prédésignée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	4.999
2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, prédésignée, une action	1
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes ces actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cinq millions de couronnes islandaises (5.000.000,- ISK) est dès maintenant à la disposition de la société.

Les actionnaires ont payé en sus de chaque action souscrite une prime d'émission de dix-huit mille couronnes islandaises (18.000,- ISK) par action, soit une prime d'émission totale de quatre-vingt-dix millions de couronnes islandaises (90.000.000,- ISK).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à quatorze mille huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les sociétés suivantes ont été nommées administrateurs:

a) WAVERTON GROUP LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).

b) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).

c) BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).

3.- La société suivante a été nommée commissaire aux comptes:

ROTHLEY COMPANY LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2010.

5.- L'adresse de la société est établie à c/o KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. J. Hilmarsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2005, vol. 895, fol. 33, case 1. – Reçu 12.042,34 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(060247.3/239/413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

EUROPEWIDE, EUROPEWIDE LIFE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 92.021.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general shareholders meeting of EUROPEWIDE LIFE S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, Grand-Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B, number 92.021, incorporated on 21 February 2003, under the name CLARIENT LIFE INSURANCE S.A., pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 April 2003, number 363 (hereafter the «Company»). The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 10 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 12 August 2004, number 830.

The meeting was opened at ten a.m. with Mr. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Marc Prospert, maître en droit, residing at Bertrange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its current value of twenty-three million one hundred sixty-five thousand Euro (EUR 23,165,000) up to twenty-five million one hundred sixty-five thousand Euro (EUR 25,165,000).

2. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of association.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of twenty-three million one hundred sixty-five thousand Euro (EUR 23,165,000) up to twenty-five million one hundred sixty-five thousand Euro (EUR 25,165,000) through the issue of twenty thousand (20,000) new shares, having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.

All such new shares have been subscribed at a price of one hundred Euro (EUR 100) each by NGH LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 68.938, here represented by Mr. Jean-Marc Ueberecken, aforementioned.

The subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the total amount of two million Euro (EUR 2,000,000) is at the disposal of the Company, as has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the meeting resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company in order to give it the following wording:

«**Art. 5. paragraph 1.** The Company's share capital is set at twenty-five million one hundred sixty-five thousand Euro (EUR 25,165,000), represented by two hundred fifty-one thousand six hundred fifty (251,650) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.»

There being no further business the meeting is closed at ten fifteen a.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary this deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEWIDE LIFE S.A., en abrégé EUROPEWIDE ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 92.021, constituée sous le nom CLARIENT LIFE INSURANCE S.A., suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 avril 2003, numéro 363 (la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 10 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 août 2004, numéro 830.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Maître Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, qui nomme Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt-trois millions cent soixante-cinq mille euros (EUR 23.165.000) à vingt-cinq millions cent soixante-cinq mille euros (EUR 25.165.000).

2. Modification subséquente de l'Article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation des déclarations de Monsieur le Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-trois millions cent soixante-cinq mille euros (EUR 23.165.000) à vingt-cinq millions cent soixante-cinq mille euros (EUR 25.165.000), par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Toutes ces nouvelles actions ont été souscrites à un prix de cent euros (EUR 100) chacune par NGH LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 68.938, ici représentée par Maître Jean-Marc Ueberecken, susmentionné.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant total de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, l'assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. paragraphe 1^{er}. «Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq millions cent soixante-cinq mille euros (EUR 25.165.000), représenté par deux cent cinquante et un mille six cent cinquante (251.650) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 1, case 3. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(066774.3/230/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

EUROPEWIDE, EUROPEWIDE LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 92.021.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1127 du 15 juillet 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(066777.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

**DMF PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. MISTIMEE HOLDING S.A.).**

Registered office: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.994.

In the year two thousand five, on the eighth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MISTIMEE HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, constituted by a deed of the undersigned notary, on the 18th of December 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 123 of the 30th of January 2004.

The meeting was opened by Mr Benoît Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B), being in the chair, who appointed as secretary Mrs Maggy Strauss, employee, residing in Garnich.

The meeting elected as scrutineer Mr Benoît Caillaud, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the company into DMF PARTNERS HOLDING S.A.
2. Amendment of Article 1 of the Articles of association.
3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the company into DMF PARTNERS HOLDING S.A.

Second resolution

As a consequence Article 1 of the Articles of association will now read as follows:

«**Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of DMF PARTNERS HOLDING S.A.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MISTIMEE HOLDING S.A., avec siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 123 du 30 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Caillaud, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en DMF PARTNERS HOLDING S.A.
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en DMF PARTNERS HOLDING S.A.

Deuxième résolution

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de DMF PARTNERS HOLDING S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Strauss, B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, vol. 149S, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

G. Lecuit.

(066920.3/220/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

DMF PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

G. Lecuit.

(066923.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

MEDICOVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 59.021.

In the year two thousand five, on the first day of July at 11.00 a.m.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Maître Michel Bulach, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney in fact of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors passed on 30 June 2005, a copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the undersigned notary to act that:

1. The Company has been incorporated by a notarial deed on 29 April 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 298 dated 14 June 1997, the articles of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit dated 27 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1249 dated 29 December 2001.

2. The share capital is fixed at sixty nine million nine hundred fifty eight thousand one hundred forty four Euro (EUR 69,958,144.-) represented by twelve million four hundred sixty four thousand nine hundred twenty four (12,464,924) shares without nominal value.

3. In an extraordinary general meeting held on 10 May 2005 before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, acting in replacement of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the shareholders of the Company decided an increase of the share capital of the Company by an amount of nine million nine hundred ninety four thousand eighteen Euro and seventeen cents (EUR 9,994,018.17) so as to bring it from its present amount of sixty nine million nine hundred fifty eight thousand one hundred forty four Euro (EUR 69,958,144) to the new amount of seventy nine million nine hundred fifty two thousand one hundred sixty two Euro and seventeen cents (EUR 79,952,162.17) through an issue of one million seven hundred eighty thousand seven hundred three (1,780,703) new shares without nominal value.

4. In the same meeting, the shareholders approved the terms and conditions of the issue of new shares, decided that the subscription price would be of sixty Swedish Kronas (SEK 60.-) per new share and that, in the event that the subscription price for any new share issued is higher than the accounting par value of each share so issued, such excess balance should be allocated to the share premium account of the Company.

5. Finally the shareholders authorized the Board of Directors to collect subscriptions and payments, to allocate shares to subscribers and to appoint a representative to appear before notary public in Luxembourg to record the increase of share capital and subscription received.

6. During its meeting held on 30 June 2005, the Board of Directors approved the list of the subscribers to all the one million seven hundred eighty thousand seven hundred three (1,780,703) new shares issued by the Company further to the extraordinary general meeting held on 10 May 2005 and to allocate such shares to such subscribers in accordance with said list.

7. Copy of this list containing the name of the present subscribers, the number of shares subscribed and the exercise price paid for such shares is attached to the present deed to be registered with it.

8. It results from this list that an aggregate excess balance of one million six hundred ninety thousand five hundred twenty five Euro and forty eight cents (EUR 1,690,525.48) between the subscription price of the new shares issued and

the accounting par value of each share so issued, was paid to the Company and shall be allocated to the share premium account of the Company.

9. It results from the exercise of the subscription rights that the amount of eleven million six hundred eighty four thousand five hundred forty three Euro and sixty five cents (EUR 11,684,543.65) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

10. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company shall henceforth read as follows:

«The share capital of the Company is fixed at seventy nine million nine hundred fifty two thousand one hundred sixty two Euro and seventeen cents (EUR 79,952,162.17), represented by fourteen million two hundred forty five thousand six hundred twenty seven (14,245,627) shares without nominal value».

Declaration

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

Valuation

For registration purposes, the increase of the share capital is valued at eleven million six hundred eighty four thousand five hundred forty three Euro and sixty five cents (EUR 11,684,543.65).

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier juillet, à 11.00 heures.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Michel Bulach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société, en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de la Société prise en date du 30 juin 2005,

une copie du procès-verbal de ladite réunion restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié du 29 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des sociétés C, n° 298 du 14 juin 1997, les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte reçu par-devant Maître Gérard Lecuit en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, n° 1249 du 29 décembre 2001.

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante neuf millions neuf cent cinquante huit mille cent quatre quatre euros (EUR 69.958.144,-), représenté par douze millions quatre cent soixante quatre mille neuf cent vingt quatre (12.464.924) actions, sans valeur nominale.

3. Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 10 mai 2005 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, agissant en remplacement du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, les actionnaires de la Société ont décidé une augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent quatre vingt quatorze mille dix huit euros et dix sept cents (EUR 9.994.018,17) afin de le porter de son montant actuel de soixante neuf millions neuf cent cinquante huit mille cent quarante quatre euros (EUR 69.958.144,-) au nouveau montant de soixante dix neuf millions neuf cent cinquante deux mille cent soixante deux euros et dix sept cents (EUR 79.952.162,17) par l'émission d'un million sept cent quatre vingt mille sept cent trois (1.780.703) nouvelles actions sans valeur nominale.

4. Lors de la même assemblée, les actionnaires ont approuvés les conditions de l'émission des nouvelles actions, ont décidé que le prix de souscription serait de soixante Couronnes Suédoises (SEK 60,-) par nouvelle action et que, dans l'hypothèse où le prix de souscription de toute nouvelle action émise serait supérieur au pair comptable de ladite action, la différence serait affectée au compte de prime d'émission de la Société.

5. Finalement, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'Administration à recevoir les souscriptions et libérations, à allouer les actions aux souscripteurs et à nommer un représentant pour comparaître par-devant notaire et constater l'augmentation de capital et les souscriptions reçues.

6. Lors de sa réunion en date du 30 juin 2005, le Conseil d'Administration de la Société a approuvé la liste des souscripteurs à l'intégralité d'un million sept cent quatre vingt mille sept cent trois (1.780.703) nouvelles actions émises par la Société suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 mai 2005 et d'allouer lesdites actions auxdits souscripteurs conformément à ladite liste.

7. Copie de la liste contenant le nom des présents souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le prix d'exercice desdites actions est annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

8. Il résulte de cette liste qu'un solde total d'un million six cent quatre vingt dix mille cinq cent vingt cinq euros et quarante huit cents (EUR 1.690.525,48) entre le prix de souscription des nouvelles actions émises et le pair comptable de chaque action ainsi émise, a été versé à la Société et doit être affecté au compte de prime d'émission de la Société.

9. Il résulte de l'exercice des droits de souscription que le montant de onze millions six cent quatre vingt quatre mille cinq cent quarante trois euros et soixante cinq cents (EUR 11.684.543,65) est à la libre disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

10. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante dix neuf millions neuf cent cinquante deux mille cent soixante deux euros et dix sept cents (EUR 79.952.162,17), représenté par quatorze millions deux cent quarante cinq mille six cent vingt sept (14.245.627) actions, sans valeur nominale».

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée, avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

Frais, évaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital est évalué à onze millions six cent quatre vingt quatre mille cinq cent quarante trois euros et soixante cinq cents (EUR 11.684.543,65).

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bulach, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 23, case 6. – Reçu 116.845,44 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

G. Lecuit.

(066924.3/220/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

MEDICOVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 59.021.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

G. Lecuit.

(066926.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

APN PROPERTY HOLDINGS (No. 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 109.587.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

APN PROPERTY HOLDINGS (No. 1), S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.961,

hereby represented by Mrs Frédérique Hengen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 11 July 2005.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of APN PROPERTY HOLDINGS (No. 2), S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity that directly or indirectly favours the realisation of its objects.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the board of managers.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles the owner to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of managers, composed of a minimum of three (3) managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the managers.

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held in Luxembourg, at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held in Luxembourg at least on a quarterly basis. The place, day and hour for the next upcoming quarterly meeting will be set at each meeting.

The notice may be waived by a consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

No board meetings may be held by telephone or video conference call or by other similar means of communication.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present and if the majority of the members present are non UK resident.

Decisions of the board are taken by a majority of the votes cast.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 12. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 13. Financial year. The Company's accounting year begins on July first and ends on June thirtieth of the following year.

Art. 14. Financial statements. Each year the books are closed and the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 15. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 16. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 18. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 19. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 20. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to all five hundred (500) shares representing the total subscribed share capital, and has fully paid up these shares by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

By way of derogation to article 13 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 30 June 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints as its managers for an unlimited period the following persons:

(a) Clive Appleton, born in Melbourne, Australia on 31 August 1951, managing director, residing at 20 Berkeley Street, Hawthorn Victoria, Australia 3122;

(b) Alain Lam, director of companies, Mauritian, born in Rose Hill (Mauritius Island) on 28 February 1969, residing professionally at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (Luxembourg);

(c) Eddy Dôme, private employee, Belgian, born at Waremmes (Belgium) on 16 August 1965, residing professionally at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (Luxembourg); and

(d) John William Harrison, born in London, England on 28 March 1952, a company director residing at 97 Clifton Hill, London, NW8 0JR England.

2) The registered office is established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

APN PROPERTY HOLDINGS (No. 1), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.961,

ici représentée par Madame Frédérique Hengen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un procurateur donnée à Luxembourg le 11 juillet 2005.

Ladite procurateur, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit.

Chapitre 1^{er}.- Dénomination - Durée - Objet social - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de APN PROPERTY HOLDINGS (No. 2), S.à r.l. (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, constituer, administrer, développer et vendre ses actifs, tels que recomposés au fil du temps, notamment son portefeuille de valeurs mobilières de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et de tout droit de propriété intellectuelle, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour recevoir ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et d'accorder aux, ou au bénéfice des, sociétés dans lesquelles la Société détient une participation, directe ou indirecte, ainsi qu'aux sociétés du groupe, toute assistance et notamment l'assistance financière, des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes les opérations industrielles et commerciales se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être transféré dans les limites de Luxembourg-ville par une simple résolution du conseil de gérance.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II.- Capital Social

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Transfert de parts. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts inter vivos à des non associés doit être autorisé par l'assemblée générale des associés, lesquels doivent représenter au moins trois-quarts du capital social souscrit de la Société. Cette autorisation n'est pas requise pour les transferts de parts entre associés.

Le transfert de parts mortis causa à des non associés doit être accepté par les associés représentant trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales dans la mesure permise par la Loi.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Chapitre III.- Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Pouvoir de signature - Responsabilité des gérants

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un Conseil de gérance, composé d'au moins trois (3) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants.

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des conditions dans lesquelles sont nommés les gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Chaque gérant peut convoquer une réunion du conseil de gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins huit jours avant la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil de gérance seront tenues à Luxembourg au lieu, heure et jour indiqués dans la convocation. Les réunions se tiendront à Luxembourg au moins tous les trois mois. Les lieu, jour et heure de la prochaine réunion trimestrielle seront déterminés à chaque réunion.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, téléfax ou par tout autre moyen de télécommunication adapté. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du conseil de gérance.

Aucune réunion du conseil ne pourra se tenir par téléphone, vidéoconférence ou autre moyen similaire de communication.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents et si la majorité des membres présents ne sont pas résidents du Royaume-Uni.

Les résolutions du conseil sont prises à la majorité des votes exprimés.

Art. 10. Représentation - Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que ces engagements restent conformes aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 12. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ou ayant pour objet la dissolution et la liquidation de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Au lieu d'être prises en assemblée générale des associés, les résolutions des associés peuvent être prises par tous les associés par un écrit. Dans ce cas, un projet explicite des résolutions devant être prises est envoyé à chaque associé qui le signe. Les résolutions prises par écrit sur un ou plusieurs supports papier plutôt qu'en assemblée générale des associés ont la même valeur que si elles avaient été prises lors d'une assemblée générale des associés.

Chapitre V.- Année sociale - Comptes annuels - Répartition

Art. 13. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 15. Inspection des documents. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société du bilan et du compte de pertes et profits.

Art. 16. Distribution des bénéfiques - réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société. L'assemblée générale du/des associé(s) a le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires dans la mesure autorisée par la Loi.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Art. 18. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VI.- Vérification des comptes

Art. 19. Commissaires aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256(2) de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 20. Références aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, le(s) associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions légales de la Loi.

Souscription et libération

Le comparant déclare qu'il souscrit les cinq cents (500) parts sociales représentant l'entière du capital social, et qu'il a entièrement libéré ces parts par un paiement en espèces, de telle manière qu'une somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 13 des présents Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 30 juin 2006.

Evaluations des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.800.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'entière du capital de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1) L'assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

(a) Clive Appleton, né à Melbourne, Australie, le 31 août 1951, administrateur de sociétés, demeurant à 20 Berkeley Street, Hawthorn Victoria, Australie 3122;

(b) Alain Lam, director of companies, né à Rose Hill (Mauritius Island), le 28 février 1969, ayant son adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;

(c) Eddy Dôme, employé privé, né à Wareme (Belgium), le 16 août 1965, ayant son adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf; et

(d) John William Harrison, né à Londres, Angleterre, le 28 mars 1952, administrateur de sociétés, demeurant à 97 Clifton Hill, London, NW8 0JR.

2) Le siège social est fixé à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Hengen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 juillet 2005, vol. 432, fol. 50, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(066938.3/253/340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

INVENERGY WIND EUROPE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 109.592.

STATUTES

In the year two thousand five, on the eighth of July.

Before Us, Maître, notary residing at (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PAN EUROPEAN VENTURES S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 38.052, here represented by Mr Tatu Yamba Ilunga, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on the 5th of July, 2005.

The prenamed proxy given, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a unipersonal limited liability company.

Art. 1.

There is hereby established a unipersonal limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present statutes.

Art. 2.

The denomination of the company is INVENERGY WIND EUROPE I, S.à r.l.

Art. 3.

The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4.

4.1 The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them.

4.2 The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of

the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

4.3. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 5.

The corporation is established for an undetermined period.

Art. 6.

The Bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 7.

The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred parts (100) with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR).

Art. 8.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own parts. Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of parts made by the company may only be made out of the company's retained profits and free reserves,

- the repurchased parts will be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.

Art. 9.

Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts «inter vivos» to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 10.

A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting.

Art. 11.

The company shall be managed by one or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Art. 12.

The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty percent (50%) of the capital.

Art. 13.

The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2005.

Art. 14.

Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 15.

In case of dissolution of the corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who need not to be participants) appointed by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10th, 1915 and of its modifying laws.

The liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities.

Art. 16.

The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and payment

The appearing party PAN EUROPEAN VENTURES S.A. declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred parts (100) have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation is estimated at approximately 1,600.- Euro.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The address of the Corporation is set at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
2. The following persons are appointed managers (gérants) for an undetermined period:
 - Mr Kris Goorts, private employee, born in B-Leuven on March 17th, 1972, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
 - The company LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 79.709.
3. The company will be bound in any circumstances by the joint signature of two managers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille cinq, le huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.052, ici représentée par Monsieur Tatu Yamba Ilunga, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}.

Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du

18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

La dénomination de la société sera INVENERGY WIND EUROPE I, S.à r.l.

Art. 3.

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4.

4.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2 La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

4.3 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 5.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6.

La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 7.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 8.

La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts. Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société,
- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

Art. 9.

Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10.

Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11.

La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représentant la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérants.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 12.

L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 13.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 14.

Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, suivant les conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou le conseil de gérance;
- Ces comptes font état de bénéfices reportés ou portés à une réserve extraordinaire;
- La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'associé unique, ou, le cas échéant par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le paiement est effectué une fois que la société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la société ne sont mis en péril.

Art. 15.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et paiement

La société comparante PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prénommée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent parts sociales (100) ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.600,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
2. Ont été élus gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Kris Goorts, employé privé, né à B-Louvain, le 17 mars 1972, demeurant professionnellement L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709.

3. La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: T.Y. Ilunga, A. Lentz.
Enregistré à Remich, le 13 juillet 2005, vol. 469, fol. 30, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 juillet 2005.

A. Lentz.

(066966.3/221/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

**COUNOISE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme,
(anc. COUNOISE S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.257.

L'an deux mille cinq, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COUNOISE S.A. (la «Société»), avec siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.257.

La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 28 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 15 novembre 1994, numéro 458 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 17 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1236 du 22 août 2002.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna Veneziani, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de COUNOISE S.A. en COUNOISE IMMOBILIERE S.A.;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts;
3. Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 2 des statuts dont la teneur est la suivante:

«La société a pour objet la réalisation de toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société peut également procéder à l'investissement en valeurs mobilières et immobilières et immeubles notamment pour la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi qu'à toutes opérations commerciales, financières industrielles, mobilières et immobilières, qui s'y rattachent directement ou indirectement ou qui en favorisent la réalisation.

Elle peut, enfin, s'intéresser par voie de souscription, de cession, d'apport ou d'autres manières dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, ayant un objet identique ou connexe au sien ou susceptible de faciliter son action; elle peut fusionner avec de telles sociétés ou entreprises.»

4. Modification de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts;
5. Modification des alinéas premier et second de l'article 8 des statuts;
6. Modification de l'article 15 des statuts;
7. Ajout d'un article inséré suite à l'article 10 des statuts;
8. Insertion d'un nouvel article 11 dans les statuts de la société ayant la teneur suivante:

Nouvel article 11. «Aucun contrat ni aucune transaction que la société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs ou employés de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou directeur qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou d'une entreprise avec laquelle la société signe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes manières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou directeur aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la société, cet administrateur ou directeur devra en informer le conseil d'administration et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.»

9. Renumérotation des articles subséquents des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la Société de COUNOISE S.A. en COUNOISE IMMOBILIERE S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (alinéa premier). «Il existe par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée COUNOISE IMMOBILIERE S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'intégralité de l'objet social de la Société, de sorte de donner à l'article deux (2) des statuts de la Société la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet la réalisation de toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société peut également procéder à l'investissement en valeurs mobilières et immobilières et immeubles notamment pour la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi qu'à toutes opérations commerciales, financières industrielles, mobilières et immobilières, qui s'y rattachent directement ou indirectement ou qui en favorisent la réalisation.

Elle peut, enfin, s'intéresser par voie de souscription, de cession, d'apport ou d'autres manières dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, ayant un objet identique ou connexe au sien ou susceptible de faciliter son action; elle peut fusionner avec de telles sociétés ou entreprises.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle statutaires des actionnaires et par conséquent le premier alinéa de l'article six (6) des statuts de la Société comme suit:

Art. 6. (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 15 heures.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les premier et second alinéas de l'article huit (8) des statuts de la Société comme suit:

Art. 8. (premier alinéa). «Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.»

(second alinéa). «Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Une convocation écrite contenant l'ordre du jour sera adressée à tous les administrateurs vingt quatre heures au moins avant la réunion sauf en cas d'urgence auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation. Il peut être passé outre la nécessité d'une telle convocation en cas d'assentiment par écrit, télégramme, télécopie ou email de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article quinze (15) des statuts de la Société comme suit:

Art. 15. «Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.»

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'insérer après l'article dix (10) existant un nouvel article onze (11) dont la teneur serait la suivante:

«**Art. 11.** Aucun contrat ni aucune transaction que la société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs auraient un intérêt quel-

conque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs ou employés de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou directeur qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou d'une entreprise avec laquelle la société signe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou directeur aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la société, cet administrateur ou directeur devra en informer le conseil d'administration et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.».

Huitième résolution

Suite à l'insertion du prédit article onze (11) nouveau, l'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une renumérotation des anciens articles onze (11) à quinze (15) des statuts de la société qui deviendront les articles douze (12) à seize (16).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Morales, C. Hestin, A. Veneziani, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2005, vol. 895, fol. 55, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(067024.3/239/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

**COUNOISE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme,
(anc. COUNOISE S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 48.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(067026.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

THOMSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.994.

In the year two thousand and five, on the eighth day of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of THOMSON FINANCE S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal, (R.C.S. B N° 45.994) incorporated pursuant to a deed of notary Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on December 13, 1993, published in the Mémorial, Recueil Special C, number 79 of March 2, 1994 and amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on December 17, 2004, published in the Mémorial, Recueil Special C, number 365 of April 22, 2005.

The meeting is called to order at 9.00 a.m. by Mr. Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, who acts as the Chairman.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mr. Gregory Surply, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Stefan Focas, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To amend the Corporation's Articles of Incorporation by adding to the existing text an additional provision to be numbered 14A and to be worded as follows:

«**Art. 14A.** The Corporation may indemnify any director, officer or employee of the Corporation or of any company directly or indirectly controlled by the Corporation, and his or her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him or her in connection with any action, suit or proceeding to which he or she may be made a party by reason of his or her being or having been a director, officer or employee of the Corporation or of any such company.

The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he or she may be entitled.»

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting. All the shareholders represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution.

Sole resolution

The general meeting resolves to amend article 14 of the Corporation's Articles of Incorporation by adding to the existing text an additional provision to be numbered 14A and to be worded as follows:

«**Art. 14A.** The Corporation may indemnify any director, officer or employee of the Corporation or of any company directly or indirectly controlled by the Corporation, and his or her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him or her in connection with any action, suit or proceeding to which he or she may be made a party by reason of his or her being or having been a director, officer or employee of the Corporation or of any such company.

The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he or she may be entitled.»

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at 9.15 a.m.

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to 1,200.- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit une traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société THOMSON FINANCE S.A., une société anonyme avec siège social à L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal, (R.C.S. B N° 45.994) constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, résidant à Luxembourg, en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 79 du 2 mars 1994. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 17 décembre 2004 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 365 du 22 avril 2005.

La séance est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de M. Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Gregory Surply, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Stefan Focas, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification des statuts de la société en ajoutant au texte existant une provision additionnelle qui sera numérotée 14A et qui aura les termes suivants:

«**Art. 14A.** La Société pourra indemniser tout administrateur, fondé de pouvoir ou employé de la Société ou de toute société contrôlée directement ou indirectement par la Société, et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui ou par elle du fait de toute action, poursuite ou procès auquel il ou elle aura été partie en sa qualité présente ou passée d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société ou d'une telle autre société.

Ce droit à indemnisation n'exclura pas dans son chef d'autres droits dont il ou elle peut être titulaire.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées *ne varietur* par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après délibération, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante.

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier le texte de l'article 14 des statuts de la société en ajoutant au texte existant une provision additionnelle qui sera numérotée 14A et qui aura les termes suivants:

«**Art. 14A.** La Société pourra indemniser tout administrateur, fondé de pouvoir ou employé de la Société ou de toute société contrôlée directement ou indirectement par la Société, et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui ou par elle du fait de toute action, poursuite ou procès auquel il ou elle aura été partie en sa qualité présente ou passée d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société ou d'une telle autre société.

Ce droit à indemnisation n'exclura pas dans son chef d'autres droits dont il ou elle peut être titulaire.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

Evaluation des frais

Les personnes prémentionnées déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la Société en relation avec cet acte, s'élèvent à près de 1.200,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure; ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Loesch, G. Surply, S. Focas, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, vol. 149S, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 juillet 2005.

P. Decker.

(067410.2/206/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

THOMSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 juillet 2005.

P. Decker.

(067412.3/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

DOLPHIN INTERNATIONAL INVESTMENTS (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.111.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOLPHIN INTERNATIONAL INVESTMENTS (LUX) S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 96.111, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1190 du 13 novembre 2003 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents,

les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varientur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trente mille (30.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 4^e lundi du mois de juillet à 14.30 heures au 4^e vendredi du mois de mai à 16 heures et pour la première fois en 2005.

2.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^e vendredi du mois de mai à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 4^e lundi du mois de juillet à 14.30 heures au 4^e vendredi du mois de mai à 16.00 heures et ce pour la première fois en 2005.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 8, premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^e vendredi du mois de mai à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 mai 2005, vol. 431, fol. 55, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2005.

H. Hellinckx.

(060102.2/242/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

DOLPHIN INTERNATIONAL INVESTMENTS (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(060103.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

CALAUDI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 69.911.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Signature.

(059118.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

FIDUFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 61.379.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(059114.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

SUNSHINE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 87.146.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(059115.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

RHEIN-LUX A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 67.152.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(059117.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

VULCAIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 15.593.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(059119.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

KEIMAN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 63.055.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(059120.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

LOUSSEAU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 20.987.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Signature.

(059121.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

GOLDEN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 61.382.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(059122.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

PHEDUREG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.607.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Signature.

(059123.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

MANUFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 66.128.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(059124.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

NOUVIA I S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 109.130.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, ici représenté par Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 juin 2005.

2. Monsieur Claude Geiben, prénoté.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une Société Anonyme Holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée: NOUVIA I S.A., société anonyme holding.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, et d'après les conditions et modalités prévues à l'article quatorze des présents statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières (sociétés holding).

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions sont émises au porteur ou sous la forme nominative.

Le capital autorisé est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles augmentations sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et encore pour se présenter devant notaire pour faire acter dans les formes de la loi l'augmentation du capital social ainsi intervenue.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 14:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

L'assemblée générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues dans les dispositions des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions des lois du 10 août 1915 et du 31 juillet 1929 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2006.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital li- béré EUR	Nombre d'actions
1) Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve	16.000,-	16.000,-	8.000
2) Monsieur Claude Geiben, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve	16.000,-	16.000,-	8.000
Total	32.000,-	32.000,-	16.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées en totalité de leur valeur nominale par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.650,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Martine Schaeffer, maître en droit, née le 29 juin 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, née le 31 octobre 1966 à D-Birkenfeld/Nahe, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, né le 16 février 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Geiben, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 30 juin 2005, vol. 469, fol. 25, case 9. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 juillet 2005.

A. Lentz.

(060200.3/221/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

FORET ET NATURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 12, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 101.062.

L'an deux mille cinq, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Alcino MONTEIRO BARRELA, bûcheron, demeurant à L-9155 Grosbous, 12, rue du Brill, qui est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée FORET ET NATURE, S.à r.l. avec siège social à L-9155 Grosbous 12, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B 101.062,

constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, le 27 avril 2004, acte publié au Mémorial C numéro 634 du 19 juin 2004.

Monsieur Alcino Monteiro Barrela, remet au notaire soussigné le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2004 lequel procès-verbal restera annexé au présent acte aux fins de formalisation.

Suivant ce procès-verbal les décisions suivantes ont été prises:

- l'associé Monsieur Antonio Da Silva Canelas, bûcheron, demeurant à L-8613 Pratz, 8, rue de Folschette, a cédé les 49 parts sociales à Monsieur Alcino Monteiro Barrela, préqualifié,

- Monsieur Antonio Da Silva Canelas a démissionné de sa fonction de gérant et Monsieur Alcino Monteiro Barrela a été nommé gérant unique de la société.

L'associé unique Monsieur Alcino Monteiro Barrela a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) L'associé unique cède les cent parts sociales (100) lui appartenant à Madame Maria Olivia Pires Brites, ouvrière, demeurant à L-9150 Eschdorf, 24A, an der Gaass, intervenant au présent acte et cet acceptant.

Cette cession de parts a été faite moyennant le paiement convenu entre parties d'un euro (EUR 1,-) symbolique, montant que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire avant la signature des présentes et dont il donne titre et quittance.

b) La démission de Monsieur Alcino Monteiro Barrela, préqualifié, de sa fonction de gérant unique est acceptée et décharge lui est accordée.

Dans sa qualité d'associé unique de la société, Madame Maria Olivia Pires Brites, préqualifiée, décide ensuite ce qui suit:

c) Est nommée gérante unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature, Madame Cécilia Coquerel, femme au foyer, demeurant à L-9155 Grosbous, 12, rue du Brill.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Monteiro Barrela, M.O. Pires Brites, C. Coquerel, L. Grethen.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 27 juin 2005, vol. 406, fol. 46, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 juillet 2005.

L. Grethen.

(066937.3/240/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

BATOS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 78.669.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Signature.

(059135.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

VANDELAY INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 109, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.498.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Signature.

(059138.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

S.M. CONSTRUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 19, rue de Peppange.

R. C. Luxembourg B 101.420.

L'an deux mille cinq, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Manuel Sebastiao Da Silva Neves, ouvrier, né à Lourical/Pombal (Portugal), le 12 mars 1959, demeurant à L-3514 Dudelange, 40, route de Kayl.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée S.M. CONSTRUCTION, S.à r.l., avec siège social à L-3514 Dudelange, 40, route de Kayl,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.420,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 854 du 19 août 2004,

dont le capital social est de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Manuel Sebastiao Da Silva Neves, prénommé, déclare céder ses cent (100) parts sociales à Monsieur Patrick Coelho, employé, né à Les Ulis (France), le 22 mai 1977, demeurant à L-3220 Bettembourg, 58, rue Auguste Collart, ici présent, ce acceptant, au prix de cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-), ce dont quittance.

Monsieur Manuel Sebastiao Da Silva Neves, prénommé, gérant unique de la société déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

Monsieur Patrick Coelho, prénommé, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Ensuite l'associé unique se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions et déclarations suivantes:

1.- L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-3514 Dudelange, 40, route de Kayl à L-3378 Livange, 19, rue de Peppange de sorte que le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. Le siège social de la société est établi à Livange.

2.- L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} alinéa. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de plafonds et de façades.

3.- Suite à la cession de parts sociales qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

4.- Monsieur Manuel Sebastiao Da Silva Neves, prénommé, déclare démissionner en tant que gérant de la société.

5.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Joao Bernardino Simoes, ouvrier, né à Castro Daire (Portugal), le 24 avril 1954, demeurant à L-2262 Luxembourg, 17, rue Adolphe Omlor.

6.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Coelho, prénommé,

7.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Sebastiao, P. Coelho, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 2005, vol. 908, fol. 81, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2005.

F. Kessler.

(067485.3/219/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

S.M. CONSTRUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 19, rue de Peppange.

R. C. Luxembourg B 101.420.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 juillet 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2005.

F. Kessler.

(067487.3/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.